

MAIRIE de CHANTRIGNE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 26/03/2019 (20h30)

Nombre de Conseillers En exercice : 14 - **Présents** : 9 - **Votants** : 10 - **Pour** : 10 **Contre** : 0 **Nul** : 0

Date de Convocation : 19/03/2019

Date d’Affichage : 20/03/2019

L’an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Etaient présents : Mme DUCHEMIN F. Mr MILLET C. Mr CHENEL A. Mr GARNIER D, Mr. BIZEUL T, Mme TRAVERS B, Mr STAFFORD P. CORNU, P, MILLET L.

Absents : Mme PINEAU M, Mme FAVRIS M, Mme LEGENTIL S, Mme MAREAU M., Mr SILLERE P, excusés.

Absent ayant donné procuration : Mme MAREAU donne procuration à M. GARNIER.

Mr Thomas BIZEUL a été élu **secrétaire**.



Procès-verbal de la réunion du 01/03/2019

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 01/03/2019.

VOTE des subventions 2019

Le Conseil Municipal arrête ainsi qu’il suit les subventions 2019 pour un montant de **7 843.61 €** qui sera inscrit au Budget Primitif de l’exercice :

- AFN : 150 €
- Club de l’Amitié : 200 €
- Ecole publique : 1 300 € (sorties pédagogiques)
- Prévention routière : 50 €
- SPA : 50 €
- FDGON : 163.61 €.
- Union Sportive section football : 1 000 €
- Comité des Fêtes : 550 €
- Assoc. Théâtre L’esperluette des Vallées : 550 €
- Banque Alimentaire (CAS) : 60 €
- Charm’idées EHPAD Chantrigné (CAS) : 200 €
- Ecole Publique Séjour à Sarzeau (CAS) : 3 240 €
- EPI du bocage (CAS) : 220 €
- Secours catholique : 50 €
- UDAF 53 : 60 €

OBJET : DL2019-07CM - Approbation Compte de Gestion 2018
dressé par le Receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : DL2019-08CM - Approbation Compte Administratif 2018.

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Mr Claude Millet, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme DUCHEMIN, Ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne Acte de la présentation faite du compte administratif,

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

<u>Sections</u>	<u>Résultat clôture 31/12/2017</u>	<u>Part affectée à l'investis. en 2018</u>	<u>Résultats 2018</u>	<u>Résultats clôture 31/12/2018</u>
COMMUNE				
Investissement	42 737.34 €	80 000 €	-6 154.39 €	36 582.95 €
Fonctionnement	180 587.74€	0 €	103 433.78 €	204 021.52 €
TOTAL	223 325.08 €	80 000 €	97 279.39 €	240 604.47 €
LOTISSEMENT Lavandières				
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement	0.84 €	0 €	0.56 €	1.40 €
TOTAL	0.84 €	0 €	0.56 €	1.40 €
LOTISSEMENT P.BI.				
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €
SERVICE EAU				
Investissement	176 964.67 €	10 000 €	-119 987.48 €	56 977.19 €
Fonctionnement	38 564.18 €	0 €	17 183.94 €	45 748.12 €
TOTAL	215 528.85 €	10 000 €	-102 803.54 €	102 725.31 €
ASSAINISSEMENT				
Investissement	26 752.83 €	0 €	2 012.96 €	28 765.85 €
Fonctionnement	30 496.62 €	0 €	8 144.15 €	38 640.77 €
TOTAL	56 380.50 €	0 €	10 157.11 €	67 406.62 €

OBJET : DL2019-09CM - Affectation des Résultats 2019

Le Conseil Municipal, Après délibération, et à l'unanimité,
DECIDE ainsi qu'il suit l'affectation des résultats de l'exercice 2018 au Budget Primitif 2019 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET PRIMITIF 2019

COMMUNE

Excédent Investis.	+ 36 582.95 €	→	Excédent Invest.R 001	+ 36 582.95 €
+ RAR (- 31 391 €)		→	Invest.R.1068 Couverture déficit et RAR	- €
		→	Nouveaux investissements	80 000.00 €
Excéd.Fonction.	+ 204 021.52 €	→	Report Excéd. Fonction. R 002 (solde)	+ 124 021.52 €

LOTISSEMENT des LAVANDIERES

Excéd. Investis.	0 €	→	Report Excédent Invest. R 001	0 €
Excéd. Fonction	+1.40 €	→	Report Excéd. Fonction.D 002	+1.40 €

LOTISSEMENT des PIERRES BLANCHES

Excéd. Investis.	0 €	→	Report Excédent Invest. R 001	0 €
Fonction	0 €	→	Report Fonction.D 002	0 €

EAU

Excédent Investis.	+ 56 977.19 €	→	Report Excédent Invest.R 001	+ 56 977.19 €
+ RAR (- 6 997.20 €)		→	Finact nouv.charges Invest.R.1068	0 €
Excéd.Fonction.	+ 45 748.12 €	→	Report (solde) Excéd. Fonction. R 002	+ 45 748.12 €

ASSAINISSEMENT

Excéd. Investis.	+ 28 765.85 €	→		Report Excédent Invest. R 001	}
	+ 28 765.85 €			- €	
Excéd.Fonction.	+ 38 640.77 €	↘	Financt nouv.charges Invest.R.1068		
		→		Report Excéd.Fonction.R 002	+ 38 640.77 €

OBJET : DL2019-10CM- Vote du Budget Primitif de l'exercice 2019-

Après présentation des différents comptes et futurs projets d'investissement du budget principal et des budgets annexes (lotissements, eau, assainissement),

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

ADOpte à l'unanimité le Budget Primitif 2019 du budget principal et des services annexes,

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement : 574 647 €

Investissement : 746 817 €

Lotissement des Lavandières

Fonctionnement : 250 596€

Investissement : 250 589.88 €

Lotissement des Pierres Blanches

Fonctionnement : 33 163.14 €

Investissement : 33 158.14 €

Service Eau

Fonctionnement : 166 994 €

Investissement : 88 701 €

Service Assainissement

Fonctionnement : 60 086 €

Investissement : 34 866 €

OBJET : DL2019-11 CM- Vote des taux d'imposition 2019-

Le conseil municipal de Chantrigné,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de Chantrigné,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

DECIDE de maintenir pour 2019 les taux d'imposition appliqués en 2019, soit :

	<u>Taux votés en 2018</u>	<u>Bases d'imposition notifiées</u>	<u>Taux Votés 2019</u>	<u>Produits 2019</u>
<i>Taxe Habitation</i>	14.65 %	468 500	14.65 %	68 635
<i>Taxe foncière bâtie</i>	20.55 %	370 200	20.55 %	76 076
<i>Taxe foncière non bâtie</i>	41.67 %	123 000	41.67 %	51 254
TOTAL				195 965 €

DL2019-12CM – Créances irrécouvrables – budget eau et assainissement

Mme le Maire fait part aux membres présents que le Trésorier n'a pu parvenir au recouvrement des créances des :

- budget eau : 82,85 €
- budget assainissement : 0,10 €

Il est donc proposé au Conseil de prononcer la non-valeur de ces créances.
 Les membres du Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,
 Considérant que toutes les démarches pour le recouvrement de ces factures n'ont pu aboutir,
 DONNENT leur accord pour l'admission en non-valeur des créances pour la somme de 82,85€ du budget eau et de 0,10 € pour le budget assainissement.
 AUTORISE Mme le Maire à émettre le mandat correspondant (C/6541 : Taxes et produits irrécouvrables).

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours.
 Fait et délibéré les jour, mois et an dits.

DL2019-13CM – Nom et numérotation des lieux-dits

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient d'identifier clairement les adresses des voies et habitations de la commune, pour faciliter la mission des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmerie qui peuvent éprouver des difficultés à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil Municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales ainsi que la numérotation des habitations sur la commune (liste en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le conseil municipal,

- VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales ainsi que la numérotation des habitations sur la commune (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Chaque administré recevra le numéro de plaque correspondant à sa parcelle. Un agent technique posera ce numéro.

DL2019-14CM - Participation 2019 des Services Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, Après délibération,

FIXE ainsi qu'il suit les participations 2019 des Budgets Eau et Assainissement pour le Service Informatique du Budget Général de la Commune, soit :

- Service EAU	1 000 €
- Service ASSAINISSEMENT	400 €.

DL2019-15CM – Renouvellement bail PIEDNOIR Pascal et Béatrice

Après discussion, et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

AUTORISENT Mme Françoise DUCHEMIN, Maire, à signer le bail administratif (renouvellement de location) à intervenir avec Mr et Mme Pascal PIEDNOIR, domiciliés à CHANTRIGNÉ « Beslay », pour la location de la parcelle cadastrée :

- section ZN. sous le numéro 75 d'une contenance de 02 ha 48 a 75 ca
- section ZO sous le numéro 31 d'une contenance de 01 ha 40 a 50 ca
- section ZO. sous le numéro 102 d'une contenance de 04 ha 96 a 63ca

telles que ces pièces existent, sans aucune exception ni réserve.

DUREE :

La présente location étant faite pour une durée de neuf années entières et consécutives qui ont commencé à courir le 22/04/2019 pour se terminer le 22/04/2028.

MONTANT DU LOYER :

Le présent bail est consenti moyennant un loyer annuel de base de 1 394,26 € (indice 09/2018 = 103,05.

Ce loyer fera l'objet d'une révision annuelle (23 octobre de chaque année) selon la variation de l'indice des fermages (article L 411-11 du Code Rural).

PAIEMENT DU FERMAGE

Le fermage sera payable par moitié les 23 avril et 23 octobre de chaque année, le 1^{er} versement devant intervenir le 23 avril 2019.

CONDITIONS

Le preneur remboursera la part des impôts lui incombant, soit la 1/5 des taxes foncières afférentes aux terres louées de l'année civile en cours, 1/2 des frais de chambre d'agriculture et frais de gestion.

INFORMATIONS DIVERSES

Élagage :

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services de téléphone et d'internet sur la commune, un élagage régulier des plantations à proximité des lignes de communication aériennes s'avère nécessaire. En effet, les frottements sur les câbles ainsi que les chutes de branches, sont une cause importante de dysfonctionnements et peuvent entraîner des dommages de nature à interrompre les services existants de communication (téléphone, internet, alarmes...).

Il apparaît que certaines plantations de propriété sur la commune nécessitent d'être entretenues car elles ne respectent pas les distances de sécurité avec les lignes aériennes.

Réunion du lundi 18 mars 2019 avec les dirigeants du club de l'USC :

Suite à la présentation du « projet club » le 1^{er} mars 2019, la commission travaux s'est réunie pour examiner à nouveau le projet le vendredi 08 mars. Compte tenu du contexte règlementaire, topographique et financier, la commission a pris la décision de poursuivre le projet initial de constructions. Le choix s'est porté sur la réalisation de vestiaires et d'une salle éducative. Mme le Maire a expliqué et lu le courrier destiné aux dirigeants de football.

Une réunion aura lieu vendredi 05 avril 2019 à 14h00 avec les architectes et l'association USC afin de valider les plans.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 30 avril 2019 à 20h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Affiché le : 30/03/2019

Le secrétaire,

Le Maire,